

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 30 mai 2024

### **80<sup>e</sup> Anniversaire de la Libération Une mission : commémorer et se souvenir**

Dans le cadre de l'instruction du Gouvernement relative au 80<sup>e</sup> anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire, la préfecture de la Vienne a procédé le 8 décembre 2023 à la définition des membres du comité départemental, jury des différents projets pouvant être présentés, en étroite collaboration avec le directeur de l'ONaC-VG 86.

Afin de répondre à la demande d'inclure une large représentation des domaines de compétences susceptibles de prendre part au projet de labellisation, services de l'État, structures associatives ciblées, forces de sécurité intérieures, administrations éducatives et culturelles et historiens, ont été répertoriés pour s'impliquer dans la démarche.

La création par le gouvernement d'un groupement d'intérêt public dit « Mission Libération » encourageait ces différents acteurs ainsi que les particuliers à obtenir le Label « Mission Libération » dans la mesure où leur projet répondait aux objectifs de la Mission.

Ainsi, cette Mission est chargée d'organiser le cycle commémoratif de 2024 et 2025. Elle travaillera avec tous les acteurs concernés pour organiser et promouvoir les cérémonies et actions locales et les thématiques mises en avant pour ce 80<sup>e</sup> anniversaire.

Pour obtenir le Label « Mission Libération », le projet doit répondre à certains critères. Vous pouvez les retrouver, ainsi que toutes les informations nécessaires, à cette adresse :

**<https://www.defense.gouv.fr/mission-liberation>**

À l'issue de la première réunion du comité départemental, le 20 décembre 2023, les mairies ont été mobilisées pour participer à l'identification et au recensement d'initiatives locales, en invitant les porteurs de projet à se faire connaître auprès des services de l'ONaC-VG.

**La campagne de communication a ainsi permis de réceptionner 21 projets commémoratifs, répartis sur 15 communes, qui ont tous reçu l'avis favorable du comité pour l'obtention de la labellisation. Quatre d'entre eux ont obtenu une labellisation au niveau national.**

**Un autre projet, récemment déposé, est en cours d'instruction.**

Il est important de noter que les projets soumis à labellisation peuvent être déposés tout au long de l'année et sont instruits au fur et à mesure des demandes, permettant l'enrichissement constant de cet anniversaire.

Au niveau national, ce sont 1 100 projets qui ont reçu, à date, le label de la Mission Libération.

Pour accompagner les projets locaux, le gouvernement a décidé de créer un fonds de soutien destiné à soutenir la réalisation des événements proposés.

Ainsi, pour le département de la Vienne, l'enveloppe s'élève à 20 000 €, qui s'adressera prioritairement aux projets associatifs.